GRAND POITIERS
Communauté urbaine

MANDAT DE PRELEVEMENT A ECHEANCE

pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement du branchement référencé .....
sis ..... à .....

Votre numéro de téléphone : .....

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **direction Eau - Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **direction Eau – Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 87 ZZZ 452792

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : ..... Adresse : ..... Code postal Ville : ..... Pays : France	Nom : **Grand Poitiers Communauté urbaine**, Direction Eau - Assainissement Adresse : 84 rue des Carmélites Code postal : 86000 Ville : POITIERS Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

F R ( )

Signé à :

Signature :

Le :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **direction Eau – Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **direction Eau - Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.